



## Evolution des tarifs enfance jeunesse

DEL07\_2024\_05\_23

En exercice : 20  
Présents : 18  
Votants : 19

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Languidic s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Eric, DUPUY Typhenn, DE KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, GUEGAN Christian, FEBRAS José, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIERE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNACEAC'H Mélanie, VALPERGUE DE MASIN Marie Olga, PARENNE Myriam.

**Étaient absents excusés** : PROD'HOMME Anne Sophie, HERVO Ewen.

**Pouvoirs** : HERVO Ewen donne pouvoir à FEBRAS José.

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Tomas.

Rapporteur : Nadège MARETTE

↳ L'adjointe au maire informe l'assemblée :

Les tarifs actuels sont les suivants :

### **1- PERISCOLAIRE**

#### A) Garderie matin et soir période scolaire

QUOTIENT FAMILIAL	QF ≤ 434	435 ≤ QF ≤ 803	804 ≤ QF ≤ 1199	≥ 1200	Extérieur commune
Tarifs de 16h15 à 16h45	1.10 €	1.20 €	1.30 €	1.40 €	1.50€
Tarifs au ¼ d'heure	0.45 €	0.50 €	0.55 €	0.60 €	0.65 €
Majoration forfaitaire (dépassement d'horaire)	5 euros après 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredis				

#### B) Garderie mercredi période scolaire

QUOTIENT FAMILIAL	QF ≤ 434	435 ≤ QF ≤ 803	804 ≤ QF ≤ 1199	≥ 1200	Extérieur commune
Tarifs au ¼ d'heure	0.45 €	0.50 €	0.55 €	0.60 €	0.65 €
Majoration forfaitaire (dépassement d'horaire)	5 euros après 18h30				

C) Accueil de Loisirs : Mercredis - Période scolaire

TARIFS ALSH « Au jardin des enfants » Mercredi période scolaire				
QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE	1/2 JOURNEE SANS REPAS	1/2 JOURNEE AVEC REPAS	PRISE EN CHARGE TRAJET ALSH / EMA
≥ 1100	14,00 €	7,70 €	9,80 €	1,00 €
720 à ≤ 1099	12,00 €	6,60 €	8,40 €	
401 à ≤ 719	10,00 €	5,50 €	7,00 €	
0 - 400	8,00 €	4,40 €	5,60 €	
Extérieurs	25,00 €	13,75 €	17,50 €	

2 **EXTRASCOLAIRE**

A) Garderies - Vacances scolaires (Au jardin des enfants et la Passerelle)

QUOTIENT FAMILIAL	QF ≤ 434	435 ≤ QF ≤ 803	804 ≤ QF ≤ 1199	≥ 1200	Extérieur commune
Tarifs au ¼ d'heure	0.45 €	0.50 €	0.55 €	0.60 €	0.65 €
Majoration forfaitaire (dépassement d'horaire)	5 euros après 18h30				

B) Accueil de Loisirs « Au jardin des enfants » - Vacances scolaires

TARIFS ALSH « Au jardin des enfants » Vacances scolaires	
QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE
≥ 1100	15,00 €
720 à ≤ 1099	13,00 €
401 à ≤ 719	11,00 €
0 - 400	9,00 €
Extérieurs	25,00 €

C) La Passerelle et Loisirs Jeunes

QUOTIENT FAMILIAL	T1	T2	T3	T4	T5	REPAS
> 1100	3,50 €	7,00 €	9,00 €	11,50 €	15,00 €	3,70 €
720 à ≤ 1099	3,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	13,00 €	3,50 €
401 à ≤ 719	2,50 €	5,00 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	3,40 €
0 - 400	2,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	9,00 €	3,30 €
Extérieurs	4,30 €	8,60 €	10,50 €	14,00 €	25,00 €	4,25 €

D) Séjours de Vacances enfant et Séjours de Vacances ados

## 1- Minicamp enfant 3/10 ans

Quotient familial	Journée Minicamp Extérieur commune Tarifs depuis le 1er avril 2024	Journée Minicamp sur la commune Tarifs depuis le 10 juillet 2023
≥1100	27.30 €	19,57 €
720 à ≤ 1099	23.22 €	16,63 €
401 à ≤ 719	19.65 €	14,11 €
0 - 400	16.74 €	12,00 €
Extérieur	34.43 €	25,75 €

## 2- Camp ados 11/16 ans

Quotient familial	Tarifs journée camps depuis le 1er avril 2024
> 1100	31,40 €
720 à ≤ 1099	26,70 €
401 à ≤ 719	22,67 €
0 - 400	19,25 €
Extérieur	39,60 €

↳ L'adjointe au maire propose à l'assemblée :

Il est proposé :

- d'appliquer ces tarifs en rectifiant toutes les plus hautes tranches en  $\geq$  à 1100 en lieu et place de > 1100 ;
- d'élargir l'application du tarif communal aux enfants dont les parents sont séparés, même les semaines où ils résident chez le parent non domicilié sur la commune pour toutes les tarifications aux services périscolaires et extrascolaires ;
- d'harmoniser les tarifs repas des Loisirs Jeunes et de la Passerelle avec ceux de la période scolaire ;
- d'aligner les tranches de quotient familial pour les garderies comme suit :

**1- PERISCOLAIRE**A) Garderie matin et soir - Période scolaire

Quotient familial	QF ≤ 400	401 ≤ QF ≤ 719	720 ≤ QF ≤ 1099	≥ 1100	EXTÉRIEURS
Tarifs de 16h15 à 16h45	1.10 €	1.20 €	1.30 €	1.40 €	1.50€
Tarifs au ¼ d'heure	0.45 €	0.50 €	0.55 €	0.60 €	0.65 €
Majoration forfaitaire (dépassement d'horaire)	5 euros (après 19h)				

B) Garderie mercredi - Période scolaire

QUOTIENT FAMILIAL	QF ≤ 400	401 ≤ QF ≤ 719	720 ≤ QF ≤ 1099	≥ 1100	EXTÉRIEURS
TARIFS au ¼ D'HEURE	0.45	0.50	0.55	0.60	0.65

Majoration forfaitaire (dépassement d'horaire)	5 euros (après 18h30)
--	-----------------------

## 2- EXTRASCOLAIRE

### A) Garderies - Vacances scolaires (*Au jardin des enfants et Passerelle*)

QUOTIENT FAMILIAL	QF ≤ 400	401 ≤ QF ≤ 719	720 ≤ QF ≤ 1099	≥ 1100	EXTÉRIEURS
TARIFS au ¼ D'HEURE	0.45	0.50	0.55	0.60	0.65
Majoration forfaitaire (dépassement d'horaire)	5 euros (après 18h30)				

### B) La Passerelle et Loisirs Jeunes

QUOTIENT FAMILIAL	T1	T2	T3	T4	T5	REPAS
≥ 1100	3,50 €	7,00 €	9,00 €	11,50 €	15,00 €	4.80 €
720 à ≤ 1099	3,00 €	6,00 €	8,00 €	10,00 €	13,00 €	4.68 €
401 à ≤ 719	2,50 €	5,00 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	4.56 €
0 - 400	2,00 €	4,00 €	6,00 €	7,00 €	9,00 €	4.44 €
Extérieurs	4,30 €	8,60 €	10,50 €	14,00 €	25,00 €	5.50 €

**T1** : Activité à Languidic avec matériel propre au service et animée par agent du SEJS (Rando VTT, Badminton,...)

**T2** : Activité à Languidic ou en sortie sur équipement de Lorient Agglo (Piscine du Moustoir, Patinoire ...)

**T3** : Activité à Languidic ou en sortie nécessitant un intervenant ou prestataire (Equitation, escrime, bowling ...)

**T4** : Activité à Languidic ou en sortie nécessitant un intervenant ou prestataire onéreuse en demi-journée (Overboard, laser tag, ...)

**T5** : Activité onéreuse placée en sortie journée (Paintball, Kingoland, Karting ...)

### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

**Vu** l'avis de la commission enfance jeunesse et finances en date des 7 et 15 mai 2024 ;

☞ **APPROUVE** la rectification de toutes les plus hautes tranches en ≥ à 1100 en lieu et place de > 1100 sur les tarifs en cours lorsque cela n'avait pas été mentionné.

☞ **APPROUVE** l'élargissement de l'application du tarif communal aux enfants dont les parents sont séparés, même les semaines où ils résident chez le parent non domicilié sur la commune pour toutes les tarifications des services périscolaires et extrascolaires.

☞ **APPROUVE** l'alignement des tranches de quotient familial pour les garderies comme proposé ci-dessus.

➤ **APPROUVE** l'harmonisation des tarifs repas avec ceux de la période scolaire pour la tranche d'âge des Loisirs Jeunes et de la Passerelle.

➤ **DIT** que les deux premières décisions sont d'application immédiate et que l'alignement des tranches de quotient familial et l'harmonisation des tarifs repas des loisirs jeunes et de la passerelle prendront, eux effet, à compter du 8 juillet 2024.

ADOPTÉ : à 13 voix pour, 6 contre.

Fait à LANGUIDIC, le 31 mai 2024

Le Maire,



Laurent DUVAL.